



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1025) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE LOUDIÈRES A
L'ASSOCIATION « CFB 451 » A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-24-467
EN DATE DU 23 DECEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association du « CFB 451 » représentée par son Président, Monsieur Gérard BONO, dont le siège est situé 11 rue du 14 juillet –MCVA- 94270 Le Kremlin-Bicêtre, afin d'organiser des répétitions pour une compagnie professionnelle dans la salle Loudières, le 26 novembre de 10h00 à 13h00, le 28 novembre de 12h00 à 16h00 et les 29 et 30 novembre 2024 de 12h30 à 16h30 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association du « CFB 451 » représentée par son Président, Monsieur Gérard BONO, dont le siège est situé 11 rue du 14 juillet –MCVA- 94270 Le Kremlin-Bicêtre, une convention de location de salle pour un montant de 176 € TTC (cent-soixante-seize euros), afin d'organiser des répétitions pour une compagnie professionnelle dans la salle Loudières, le 26 novembre de 10h00 à 13h00, le 28 novembre de 12h00 à 16h00 et les 29 et 30 novembre 2024 de 12h30 à 16h30.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241223-lmc1H12708H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/12/2024
Date de Publication : 23/12/2024